

---

## Oise Tourisme poursuit sa mission de classement de meublés !

Suite à un audit de l'AFNOR, l'Agence renouvelle pour 5 ans son habilitation lui permettant de classer les meublés de tourisme de l'Oise ! L'occasion de vous en dire un peu plus sur cette mission.

---

### Accompagner les porteurs de projet jusqu'au classement.

L'Agence Oise Tourisme est **agrée pour classer les meublés de tourisme**. C'est-à-dire qu'elle peut réaliser les visites de classement commandées par les propriétaires, désirant classer leur hébergement touristique en étoiles.

L'habilitation est valable **5 ans**.

Ainsi, nous sommes en mesure d'accompagner les porteurs de projet d'hébergement chez l'habitant de A à Z, de la première **réunion d'information**, à la visite de classement.

La demande de classement est une **démarche totalement volontaire** de la part du propriétaire, rappelons néanmoins les **2 avantages fiscaux** à être classé « meublé de tourisme » **par un opérateur habilité** comme Oise Tourisme :

- Le propriétaire d'une location de vacances classée en « meublé de tourisme », imposé dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficie d'un **abattement fiscal de 71%**, contre 50% pour une location non classée (Loi de finances 2010).
- Depuis 1er janvier 2019, les meublés non classés se voient appliquer une **taxe de séjour comprise entre 1 et 5%** sur le coût par personne d'une nuitée.

### Un audit de contrôle rondement mené !

L'audit qui s'est déroulé le 26 mai 2021, était organisé en 2 étapes :

- Le **côté « administratif » au bureau** en abordant notre organisation, notre fonctionnement, nos procédures de classements, notre relation avec ADN Tourisme etc.
- Le **côté « pratique » sur le terrain** lors de la visite de classement du meublé « **Les écuries de Marquécy** » chez M. PIDOUX à EVRICOURT. Sans un mot, c'est en retrait que l'auditrice a suivi et observé le déroulé de la visite dans les moindres détails.

*PS : cette visite a validé la demande de classement en 2 étoiles par M. PIDOUX* □

□

Après un debrief « à chaud » de l'auditrice clairement encourageant, c'est au cours du mois de juin que la réponse officielle est tombée : demande d'habilitation validée !



Isabelle THOMAS

Accompagnement des porteurs de projet hébergement chez l'habitant | Meublés de tourisme | Tourisme & Handicap | PDIPR

Tél. : 03 64 60 60 24

validée :

*« Malgré un léger stress, tout s'est bien passé ! L'audit permet de prendre du recul et d'optimiser les outils et procédures en place », Isabelle THOMAS.*

## Isabelle THOMAS, notre référente « Meublés de tourisme »

C'est en 2017, qu'Isabelle THOMAS prend en charge cette mission au sein de l'Agence.

Après une formation avec ADN Tourisme, Isabelle a rapidement pris les routes de l'Oise pour aller à la rencontre des propriétaires de meublés de tourisme.



*« Ce que j'apprécie c'est de découvrir des hébergements différents à chaque fois, rencontrer des propriétaires soucieux de bien accueillir leurs clients et contribuer au rayonnement du département en qualifiant l'offre sur les bases d'un référentiel rigoureux », Isabelle THOMAS*

Une visite de classement dure entre **1h et 1h30**. Une visite au cours de laquelle de très **nombreux critères** sont passés au crible selon le classement visé, comme :

1. Le respect des surfaces
2. Les équipements pour chaque pièce
3. L'état et la propreté des lieux, des équipements, de la literie
4. Les services proposés aux clients (wifi, lits faits, linge de maison, service de ménage, matériel pour bébé...)
5. Le développement durable (mesure de réduction d'énergie/d'eau, tri sélectif, produits utilisés...)



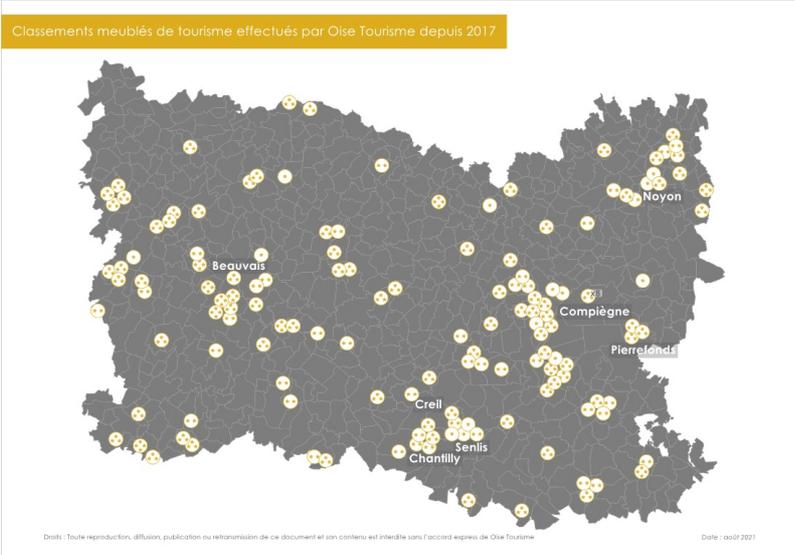
## Quelques chiffres

Depuis 2017 : **155** visites de classements réalisées par Oise Tourisme.

Répartition **par niveau de classement** :

- 14 meublés 1\*
- 42 meublés 2\*
- 84 meublés 3\*

- 04 meublés 3
- 11 meublés 4\*



Répartition **par secteur** :

- Beauvaisis : 50
- Chantilly – Pays de Valois : 38
- Compiégnois – Noyonnais : 52
- Vexin-Thelle : 15

